



Mairie de Blainville-Crevon - 76116

Tél. : 02 35 34 01 60 - Fax : 02 35 34 09 09

DOSSIER D'INSCRIPTION - 12-15 ANS SÉJOUR BASE DE LOISIRS DE JUMIÈGES-LE-MESNIL

Base de Loisirs Jumièges - 4 Route du Manoir 76480 JUMIÈGES - Tél. 02 32 13 30 00

Madame, Monsieur,

Pour cette nouvelle session estivale du CLIC, nous reconduisons le dossier informatisé des inscriptions. Nous vous invitons donc à remplir ce document directement sur informatique et à nous le renvoyer à l'adresse suivante :

centredeloisirs.clic@gmail.com

L'utilisation de Adobe Reader® est nécessaire pour remplir les fichiers directement. Si vous n'en disposez pas, vous pouvez imprimer la page 3, la compléter de manière manuscrite et soit nous renvoyer le scan, soit le déposer en mairie (Blainville-Crevon ou Boissay).

Merci de nous fournir **OBLIGATOIREMENT** les documents suivants :

- **attestation d'assurance responsabilité civile** (pour tous)
- **brevet de natation 25 m** pour l'enfant place (obligatoire pour les activités dans l'eau).



DOCUMENTS NON FOURNIS = INSCRIPTION.S NON VALIDÉE.S

Si nécessaire, vous pouvez contacter Mme Delphine Cuvereaux au 06 25 54 07 70

Un acompte de 100 € de la somme totale due vous sera demandé à l'inscription auquel vous devrez ajouter 7,50 € correspondants aux frais administratifs (uniquement pour les enfants qui ne fréquenteront pas le CLIC en dehors de cette semaine).

Nous privilégions le règlement par virement direct sur le compte bancaire du CLIC :

IBAN : FR76 1830 6000 8350 4852 2900 086

SWIFT : AGRIFRPP83

Merci d'indiquer dans le libellé de votre virement « CLIC suivi des noms-prénoms des enfants ».

Le solde devra être réglé **au plus tard le 15 juillet** au centre de loisirs (possibilité de payer par virement, chèques à encaisser à une date ultérieure, chèques vacances, bons CAF (bons CAF sur justificatif)).

Les inscriptions sont ouvertes du 25 avril au 15 mai uniquement aux habitants des 5 communes partenaires (Blainville-Crevon, Boissay, Catenay, Ernemont sur Buchy, Saint Aignan sur Ry).

Le nombre de places du séjour étant limité, la date d'envoi du dossier permettra d'attribuer celles-ci. Ces derniers seront traités durant la semaine, une réponse vous sera transmise le samedi de chaque semaine. Les places vacantes seront ouvertes ensuite à l'ensemble des personnes qui en feront la demande.

Le CLIC s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par les parents si leur enfant ne pouvait être accueilli.

Les nuitées (tarif unique de 7 €) auxquelles les enfants auront participé seront à régler chaque fin de semaine par la famille.

La fiche sanitaire sera directement envoyée aux parents des enfants inscrits. Elle devra être remplie de manière **manuscrite** et rapportée en mairie (Blainville-Crevon ou Boissay) entre le 15 et le 30 juin. Des exemplaires pré-imprimés seront également disponibles dans les mairies.



PAS DE FICHE SANITAIRE = PAS D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Le CLIC



SÉJOUR BASE DE LOISIRS DE JUMIÈGES-LE-MESNIL ÉTÉ 2022 - 12 - 15 ans



Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Nom du responsable légal 1 :

Profession du responsable légal 1 :

Tél. personnel :

Tél professionnel :

Mail :

Nom du responsable légal 2 :

Profession du responsable légal 2 :

Tél. personnel :

Tél professionnel :

Mail :

Régime d'assurance sociale : (cocher la case correspondante)

régime général et fonctionnaire régime agricole autre (préciser) :

Le séjour :

DATE DU SEJOUR	NOMBRES DE JOURS	TARIFS
Du lundi 01 au vendredi 05 août	5 jours	300 €



Le transport aller/retour à la base de Jumièges-Le-Mesnil sera effectué par les parents.

Je fournis un brevet de natation 25 m pour mon enfant

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement du CLIC.

En cochant la case ci-contre je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur du centre de loisirs (p 4 à 7 de ce document).

Fait à

Le / /

Signatures des parents :

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SÉJOUR

ORGANISÉ PAR LE CLIC – Année 2022

L'accueil des enfants participants au séjour impose l'adhésion des parents au présent règlement intérieur. Le CLIC est géré par une association regroupant 5 communes : Blainville-Crevon, Boissay, Catenay, Ernemont sur Buchy et Saint Aignan sur Ry.

Les communes sont représentées par 2 délégués de chaque conseil municipal.

Le CLIC étant agréé CAF, une tarification modulée est appliquée pour les familles bénéficiaires des bons séjour CAF.

Le CLIC organise son séjour pendant les périodes de vacances scolaires de juillet ou août.

ARTICLE 1 : La responsabilité

- L'organisation de l'accueil et des activités du séjour relève de la responsabilité des communes adhérentes dans le respect des règlements édités par le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'Education et de la Recherche.
- Le CLIC est habilité par la Direction Départementale de la jeunesse et des sports (DDJS)
- Le CLIC a conclu une police d'assurance en Responsabilité Civile : Contrat n°3113319004

ARTICLE 2 : Lieu d'implantation du séjour

Le séjour a lieu à la base de Jumièges-Le-Mesnil. Les parents doivent déposer et récupérer leurs enfants sur le lieu du séjour. Les enfants sont hébergés dans des bungalows sous la responsabilité des animateurs du CLIC.

ARTICLE 3 : Horaires

L'arrivée se fera le lundi matin et le retour le vendredi après-midi. Les horaires précis seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 4 : Encadrement et nature des activités :

- L'encadrement des activités est assuré dans **le respect de la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de la jeunesse et des sports.**
- Les activités proposées sont en **adéquation avec le projet pédagogique du CLIC.**

Il est demandé aux parents de fournir aux enfants une tenue adaptée pour la pratique des différentes activités (liste des effets personnels nécessaires fournie 2 semaines avant le départ)

ARTICLE 5 : Droit à l'image

L'inscription au séjour implique l'acceptation de l'utilisation de photographies des enfants relatives aux activités du centre de loisirs dans les journaux régionaux ainsi que dans les bulletins municipaux à titre gracieux.

ARTICLE 6 : Objets personnels

- Les enfants participant à l'un des séjours ne doivent pas être porteurs d'objet de valeurs. Il est déconseillé d'amener des effets personnels (notamment des jouets électroniques, des portables...)
- En cas de perte, de vol ou de détérioration, **aucun dédommagement ne sera possible et le CLIC ne pourra être tenu pour responsable.**
- Il est très fortement recommandé de **marquer les vêtements** au nom de l'enfant.

ARTICLE 7 : Hygiène et santé :

- Une fiche sanitaire de liaison doit être remplie **manuscritement** et déposer en mairie (Blainville-Crevon ou Boissay).
- En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accueilli.

- **L'équipe d'encadrement (équipe de direction et d'animation) ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou par inhalation.**

Exception faite sur présentation d'ordonnance médicale :

- + Remettre une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin de famille
- + Fourniture des médicaments remis par la famille
- + Autorisation écrite des parents ou du tuteur légal

Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux prévus sur l'ordonnance

ARTICLE 8 : En cas d'accident :

La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante :

- **Blessures sans gravité** : soins apportés par l'animateur en relation avec l'assistant sanitaire. Ce soin figurera sur le registre de l'infirmerie du CLIC.
- **Accident sans gravité ou maladie** : les parents seront appelés en cas de maladie de l'enfant. Sinon l'accident sera signalé par téléphone ou au départ de l'enfant le soir. Le cas échéant, avec accord des parents, le médecin du lieu du séjour interviendra. En cas de suspicion de Covid, le protocole sanitaire en vigueur sera strictement appliqué.
- **Accident grave** : appel des services de secours et simultanément appels des parents grâce aux renseignements portés sur les fiches obligatoires.

ARTICLE 9 : Les modalités d'inscription :

- **Les inscriptions se font à la semaine, seules les absences pour motif grave ou justifiées par un certificat médical seront remboursées.**
- L'établissement d'un dossier s'effectue par mail ou, à défaut, auprès du secrétariat des mairies adhérentes au CLIC. Ce dossier est obligatoire. **L'absence de dossier d'inscription entraîne le refus de l'accueil de l'enfant.**
- Il est important que les informations portées sur la fiche d'inscription, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de liaison ne soient pas erronées ou incomplètes. S'il y a un changement d'adresse, de numéros de téléphone, un rappel de vaccination ou autres, les parents doivent **IMPERATIVEMENT** nous communiquer les nouveaux renseignements.
- **Par souci d'une meilleure gestion, aucune inscription ne sera faite par téléphone.**
- Le CLIC est conventionné avec la caisse d'allocation familiale de Seine Maritime et perçoit ainsi des aides de cet organisme. Le CLIC accepte le paiement sur présentation des « Bons Vacances centre de loisirs avec hébergement » en cours de validité avec présentation de justificatif. « *Ces bons ouvrent des droits pendant les vacances scolaires et périscolaires du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours* »
- **Les enfants des communes adhérentes sont prioritaires** à condition que les inscriptions soient effectuées **avant le 15 mai 2022**. Passé ce délai, les places vacantes seront proposées aux enfants des communes extérieures.



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DU CREVON
SÉJOUR BASE DE LOISIRS DE JUMIÈGES-LE-MESNIL
DU 1^{er} au 8 AOUT 2022

AUTORISATION TIERCE PERSONNE*
A VENIR CHERCHER MON / MES ENFANT.S

Je soussigné.e
en qualité de

de l'enfant

J'autorise :

M ou Mme :

Adresse :

Tél :

Lien de parenté à l'enfant :

ou

M ou Mme :

Adresse :

Tél :

Lien de parenté à l'enfant :

ou

M ou Mme :

Adresse :

Tél :

Lien de parenté à l'enfant :

à venir chercher mon /mes enfant.s au centre de loisirs intercommunal du Crevon

Cette autorisation est valable pour la période du _____ au _____

*** Une pièce d'identité de la tierce personne sera demandée.**

Fait à

Le / /

Nom

Signature